



## Déclaration des Elus CGT au CCE du 14 juin 2017 sur l'utilisation du CICE

Comme tous les ans depuis la création du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) en 2013, dans son document de présentation de l'utilisation qu'elle prétend en faire, la direction d'ASF fait le rappel des objectifs listés par le texte légal régissant ce crédit d'impôt. Elle y inclut tous les indicateurs qui lui semblent utiles pour tenter de justifier cette utilisation : l'investissement, la recherche, l'innovation, la formation, la reconstitution du fond de roulement, l'environnement, la prospection de nouveaux marchés. Mais, tout comme à son habitude, elle en omet sciemment un seul, pourtant de taille : Le recrutement qui devrait pourtant être une priorité puisque le titre même de cette « subvention » supplémentaire porte cet indicateur important :

### L'EMPLOI

Chaque année, pour coller aux indicateurs d'investissements d'innovations et de formations, la DRH et la DG évoquent des dépenses, que, avec ou sans CICE elle aurait fait pour satisfaire à ses obligations, dans le cadre de son contrat de concession qui prévoit les conditions de restitution de l'infrastructure en fin de concession.

Le plus choquant dans l'argumentation de l'entreprise quant à l'utilisation qu'elle fait du CICE, relève du fait qu'elle puisse percevoir ce crédit d'impôt alors qu'elle détruit méticuleusement l'emploi dans l'ensemble des filières professionnelles, même dans celles qui sont depuis toujours cœur de métiers d'une SCA : la viabilité, la sécurité et la maintenance des matériels et des infrastructures concédées.

Cela fait tout simplement partie de la stratégie de VINCI-Autoroutes d'interdire à l'entreprise ASF de recruter.

Serait-ce pour « reconstituer son fond de roulement », indicateur prévu dans le cadre du pacte de responsabilité ?

Comment justifier ce Crédit d'Impôt qui devrait-en premier lieu-servir à créer de l'emploi, quand le bénéficiaire de cette contribution publique : **24 millions d'€ en 4 ans**, détruit allègrement entre 3 et 5% des emplois chaque année depuis 2006, soit près de 40% des effectifs CDI en moins depuis l'annexion de notre entreprise ASF.

Il est à noter que l'utilisation du CICE est en très grande partie justifiée dans le document présenté par des dépenses d'investissements, d'équipements et autres organisations internes, que l'entreprise aurait de toute façon fait ou du faire - avec ou sans CICE - dans le cadre de ses obligations de gestion, d'exploitation, et de respect de son contrat de concession et du plan de relance.

Entre autres arguments avancés quant à l'utilisation des 6,5 Millions d'€ du CICE 2016, la direction prétend avoir dépensé 1,855 Millions d'€, soit 1/3 de ce montant, pour un programme de « Clôtures sur zones accidentogènes » pour assurer sa compétitivité, alors qu'il ne s'agit là que d'un entretien normal pour assurer la sécurité de la circulation et maintenir l'infrastructure autoroutière qui lui est concédée.

**Nous rappelons que le CICE est pris sur les deniers publics.** La CGT demande qu'il soit en priorité consacré à l'emploi, au recrutement.

Fiers de leur entreprise ASF, les salariés et leurs représentants attendent toujours que la direction de Vinci-Autoroutes agisse enfin citoyennement en embauchant pour renouveler les effectifs en contrepartie légitime de ce crédit d'impôt.

Au regard de tous les points présentés au CCE pour l'utilisation du CICE 2016, qui ne sont ni des arguments ni même des explications à une utilisation conforme à l'objectif réel du CICE, le constat est clair, la direction d'ASF, sous l'impulsion du président de VINCI-Autoroutes, ne satisfait absolument pas à ses obligations en termes de développement de l'emploi.

Jusqu'à quand va-t-on laisser faire ce gaspillage d'argent public ? Ce sont **24 Millions d'€** qui ne sont pas utilisés pour la création d'emplois quand des millions de français subissent encore et toujours les effets d'un libéralisme aveugle et débridé.

Combien d'emplois auraient pu être sauvegardés chez ASF avec une utilisation plus citoyenne de telles sommes ?

Nos concitoyens ont le droit de savoir ce que font les grandes entreprises du CICE. Une utilisation qui est très loin de ce que l'on est en droit d'attendre quand il s'agit de l'argent pris sur nos impôts.